L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 7 FEVRIER.

FEUILLETON.

LES TROIS FILLES D'HONNEUR.

PAR FÉLIX DE SERVAN.

TROISIÈME PARTIE.

II.

LE DEVOUEMENT DE LA REINE.

A cette apparition si inattendue de Léonie, de Geneviève et de Marthe, amenées par la reine, l'anxiété de Louis XIII et de son ministre augmenta.

Anne d'Autriche vint s'arrêter devant eux, et, entourant de ses bras les trois jeunes filles avec toute la tendresse d'une mère courageuse et désespérée qui considérait de couvrir de sa faible protection ses enfants menacés d'un prochain supplice, elle demeura un instant muette, menaçante, la figure et l'attitude empreintes de cette imposante grandeur qu'une noble action ne manque jamais de faire passer du fond de l'âme dans tous les mouvements extérieurs.

— Eh bien ! dit-elle enfin, les voici ! je les amène devant vous, ces trois infortunées que l'on veut ravir à mon dévouement ! Elles sont toutes trois sans asile, sans biens, sans soutien ; elles n'ont pour refuge et pour consolation que mon cœur ! Depuis leur enfance, Dieu a voulu que ce cœur devînt leur abri contre les piéges et les injustices de ce monde. Qui de vous maintenant, qui du maître ou du serviteur, osera étendre la main vers elles pour les arracher à mon amour, et détruire par cet acte l'œuvre de la miséricorde divine ?

Ce solennel et majestueux langage fut suivi d'un profond silence. Louis XIII penchait le front ; il semblait vaincu ou fortement ébranlé par la sublime témérité de son auguste épouse. Mais Richelieu, recouvrant tout son courage à l'idée que la victoire pourrait bien lui échapper dans cette lutte, releva lentement la tête, et, de son ton froid et calme en apparence, il répliqua :

— Madame, Votre Majesté, au milieu de son agitation, assurément fort légitime, oublie que le roi n'a exigé l'éloignement que d'une seule de vos filles d'honneur.

— Ah ! il est vrai, j'oubliais cela ! repartit Anne d'Autriche avec un rire sec, qui avait quelque chose d'effrayant, tant il était la plus haute expression de l'indignation et du désespoir.

Et prenant à part Mlle de Lormel :

— Venez, ma chère Léonie, dit-elle en la serrant étroitement contre son cœur, venez ! en attendant que l'on trouve une occasion de m'enlever vos deux compagnes, c'est sur vous d'abord que la persécution s'abat avec ses plus atroces perfidies.

Mais, arrivée à ces paroles, épuisée sans doute par l'énergie morale qu'elle avait déployée jusqu'alors dans la lutte, Anne d'Autriche dut payer son tribut à la sensibilité de son sexe : sa voix expira sur ses lèvres, et, tenant Léonie plus étroitement embrassée encore, elle ne put contenir plus longtemps les élans de son cœur brisé, et des flots de larmes inondèrent son visage.

La jeune fille sentit son âme navrée par la douleur de la reine.

— O mon Dieu ! madame, s'écria-t-elle en laissant aussi éclater ses sanglots, que je souffre de vous voir pleurer ainsi ! Oh ! calmez-vous ! au nom du ciel, calmez-vous ! Qu'exige-t-on de ma volonté ? Que veut-on faire de mon sort ? Je suis prête à tous les sacrifices, pour vous épargner le moindre chagrin !

— Chère et noble enfant ! répondit la reine en lui souriant dans ses larmes, je pleurerais bien davantage, si vous n'étiez plus près de moi !.... Mais écoutez-moi maintenant ; vous touchez au moment d'une cruelle épreuve ; j'attends de vous tout le courage d'une grande âme !

— Madame, si le courage que vous me demandez doit servir vos intérêts, il ne me fera jamais défaut !

— Eh bien ! apprenez que l'infortuné gentilhomme qui, hier, dans l'hôtellerie de l'Aigle-Noir, a cru retrouver en vous sa fille, est bien réellement le comte de Lormel !

— O grand Dieu ! dit Léonie avec un cri d'angoisse inexprimable, et en se cachant le visage sur le sein de la reine.

— Consolez-vous, mon enfant, reprit Anne d'Autriche ; bientôt, j'en suis sûre, son innocence sera reconnue.

— Mais moi, madame, moi qui l'ai accusé ! soupira à travers ses sanglots la jeune fille désespérée.

— Vous n'avez rien à vous reprocher, ma pauvre Léonie ; le hasard en ceci est seul coupable.... mais le croirez-vous ? c'est parce que votre père est l'objet de cette accusation, qu'on vous trouve maintenant indigne de me tenir compagnie !

— Madame, repartit vivement et sévèrement Louis XIII, nous n'avons point dit cela : nous pensons seulement que les convenances ne permettent pas à mademoiselle de rester à la cour.

— Dans ma pensée, c'est la même chose, sire ! répliqua fermement la reine.

Et, continuant de s'adresser à Mlle de Lormel :

— Soyez assurée, Léonie, dit-elle, que je saurai tout entreprendre pour vous préserver de la destinée dont on vous menace...... Mais il est une question dans laquelle ma volonté ne peut rien : il n'appartient qu'à la vôtre de la résoudre...... Répondez-moi, je vous prie, avec la plus entière franchise et sans crainte : M. Raimond de Valbrun vous a sauvé la vie ?

— Oui, madame, et en exposant la sienne, car il a failli être victime du péril dont il m'a délivrée.

— Le connaissiez-vous alors ?

— Je le voyais pour la première fois ; il me semblait l'avoir, en cette circonstance, jeté sur mes pas pour mon salut.

— Et, depuis lors, le sentiment de la reconnaissance a sans cesse entraîné votre cœur vers le souvenir de votre sauveur ?

— Madame, répondit ingénuement Léonie, trop innocente et trop candide pour déguiser sa pensée et en rougir, j'ai longtemps fait mes efforts pour chasser ce souvenir, mais il m'a toujours semblé que ce serait offenser le ciel que de séparer de ma vie l'image de celui dont Dieu avait fait choix pour conserver mes jours.

— Votre bonheur serait donc d'unir votre existence à la sienne ?

— Cela me paraît être une conséquence des événements que le Tout-Puissant a fait naître.

— Et consentiriez-vous volontiers, à ce qu'on brisât cette espérance dans votre cœur ?

— Oui, madame, dans un seul cas.

— Et quel est ce cas ?

— Celui où, en devant dire un éternel adieu à M. de Valbrun, je ferais son bonheur.

— Mais si, en lui disant un éternel adieu, vous causiez son malheur ?

— Ah ! alors, je serais sûre d'être punie par le ciel de mon ingratitude !

— Vous entendez, sire ? dit la reine.

— Mais, madame, repartit Louis XIII, Mlle de Lormel ignore la décision prise à son égard : c'est involontairement, elle ne se rendra coupable d'aucun acte d'ingratitude, puisque les circonstances la force d'entrer dans un couvent et de prendre le voile.

— Entrer dans un couvent !...... prendre le voile ! s'écria Léonie épouvantée.

— Oui, pauvre enfant, dit Anne d'Autriche, tels sont les desseins que l'on s'est mis en tête à votre sujet ; et M. le cardinal a même pensé que pendant que vous seriez ainsi séparée pour jamais du monde, une autre pourrait aisément remplacer votre souvenir dans le cœur de M. Valbrun...... et c'est ce dont j'ai maintenant à m'assurer.

Alors, arrêtant son regard sur la protégée de Richelieu et de Mme d'Aiguillon, la reine reprit :

— Marthe, est-il vrai que vous n'êtes pas indifférente au sort de M. de Valbrun ?

— Madame, répondit Marthe en baissant les yeux, je ne puis cacher que je lui porte intérêt.

— Et l'idée de le voir partager dans l'avenir votre destinée ne vous déplairait pas à votre cœur ?

— Madame, puisque vous venez de me faire entendre que cette idée aurait l'approbation de M. le cardinal, je ne saurais contrarier les volontés de Son Éminence.

— Oh ! la petite hypocrite ! pensa la vive et sémillante Geneviève, qui, placée près de Marthe, fit malgré elle un bond de deux pas en arrière, comme si elle eût été piquée par une vipère.

Ce mouvement et l'expression de physionomie dont il fut accompagné n'échappèrent point à l'œil vigilant de Richelieu, qui lança un terrible regard à la blonde jeune fille, qui détruisit déjà de toute la force de son âme.

— Puisqu'il en est ainsi, monsieur le cardinal, reprit Anne d'Autriche, nous attendrons que M. de Valbrun nous fasse connaître ses intentions, et si elles sont conformes à votre projet de mariage, je m'engage à ne plus prononcer un mot pour y mettre empêchement...... Mais quant à souffrir que Mlle de Lormel soit renfermée dans un couvent, oh ! non, non, entendez-le bien ! c'est ce que personne n'obtiendra jamais de moi !

— Oh ! maintenant, pensa le cardinal, je saurai bien l'y faire entrer.

— Madame, dit Louis XIII, dont le mécontentement croissait toujours, à la grande satisfaction de Richelieu, il faut cependant qu'il en soit ainsi, il le faut absolument !

En ce moment même, quelqu'un entra dans le cabinet du roi : c'était Raimond.

— Sire, dit aussitôt la reine, j'ai pris sur moi d'appeler auprès de vous M. de Valbrun ; de cette façon, la conclusion de l'affaire qui nous occupe n'éprouvera aucun délai. Nous éviterons par là ces voies tortueuses, ces artifices, ces lenteurs calculées, par lesquels on cherche d'ordinaire, dans tous les démêlés, à égarer, à intimider, à forcer les consciences, pour les amener à des fins qui ne sont jamais celles que peuvent avouer la justice et la loyauté. Ma politique, à moi, ajouta-t-elle en jetant dédaigneusement de côté un regard sur le cardinal, c'est, en toutes choses, une explication franche et sans détour.

— Sans, dit promptement Richelieu, Votre Majesté me permettra-t-elle d'entrer moi-même dans cette explication avec M. de Valbrun ?

— Certes, monsieur le cardinal, puisqu'il s'agit d'un projet qui est le vôtre.

Alors Richelieu, prenant cet air rigide et glacial avec lequel il avait coutume de parler à ses inférieurs quand il se sentait irrité contre eux, se tourna vers Raimond, et lui adressa ces mots :

— Monsieur de Valbrun, votre dévouement envers le roi est sans bornes, j'en suis sûr, et vous devriez, par conséquent, borrorer de toute action qui pût donner lieu d'élever quelque doute à cet égard !

— Monseigneur, répondit Raimond, fort étonné de cette singulière question, mes actes sont trop évidents pour qu'il soit nécessaire de les confirmer par mes paroles.

— Et vous regardez comme une des conditions de ce dévouement une soumission entière, absolue, aux volontés de votre souverain ?

— Voilà qui n'a besoin nos plus d'aucune espèce d'affirmation, répartit très délibérément le jeune homme.

— Eh bien ! monsieur, la pensée m'est venue de vous procurer un établissement, et cette pensée a reçu l'approbation du roi.

— Et quel est cet établissement ? demanda Raimond fort intrigué.

— C'est un mariage.

Le jeune homme devint inquiet.

— Mais, monseigneur, dit-il, un mariage n'a aucun rapport avec ce dévouement dans lequel que Sa Majesté a le droit d'attendre de mon cœur et de mes actions.

— Vous vous trompez, monsieur, puisque le roi, je le répète, désire de vous voir conclure ce mariage.

— Monseigneur, répliqua Raimond avec fermeté, mon sang, ma vie est au roi mon maître ; mon cœur lui appartient dans tout ce qui le Providence d'un gentilhomme aux intérêts et au salut du trône ; mais, hors de cette sphère de mes devoirs, et pour ce qui est de mes affections intimes, hormis ce que je possède dans lesquels il lui est permis, je pense, de demeurer libre.

— Ainsi, vous restez prêt, avec de tels principes, à désobéir à votre roi, monsieur ?

— Je ne vois pas en quoi il y aurait là le moindre acte de désobéissance, répartit le jeune homme.

— Monsieur de Valbrun, interrompit brusquement le cardinal...

— Sire, reprit alors la reine, avec dignité, mais en s'abandonnant un peu imprudemment peut-être à son irritation, vous m'avez aussi suffisamment entendue sans doute : je vous laisse donc avec M. le cardinal.

Et elle disparut suivie de ses trois filles d'honneur.

— Sire, dit aussitôt Richelieu, en courbant le front de l'air le plus contrit, que je suis donc affligé d'avoir été bien involontairement la cause de toute cette agitation ! Si j'avais pu prévoir ce qui arrive, je me serais bien gardé de venir troubler le repos de Votre Majesté ; j'aurais rendu, ce matin, la liberté à M. de Lormel, j'aurais étouffé l'affaire qui le concerne, et sa fille resterait tranquillement auprès de la reine.

— Monsieur le cardinal, vous eussiez manqué à vos devoirs en agissant ainsi, repartit vivement le monarque ; il faut, je le répète, que la justice ait son cours à l'égard du comte de Lormel ; et sa fille ne peut évidemment point demeurer à la cour : ainsi, votre démarche n'a eu que les effets qu'elle devait avoir.

— Mais, sire, dit tout à coup Richelieu en s'inclinant pour prendre congé du roi, il faut que je me retire aussi bien vite, moi ; car on pourrait encore m'accuser de rester auprès de Votre Majesté pour tâcher d'exercer quelque influence sur sa volonté.

— Vous n'en exercez aucune, monsieur le cardinal ; je n'ai cédé qu'au sentiment de la justice en vous donnant mes ordres, que vous avez maintenant à faire promptement exécuter.

Le cardinal s'inclina de nouveau, et sortit.

(*A continuer.*)

DENTISTES.

J. S. KNAPP, D. D. S., DENTISTE, Cabinet et résidence—No. 15 de la rue Rampart, près Canal. 1er déc—3m

CONSERVEZ VOS DENTS. J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN DENTISTE, 200......RUE DU CANAL......200, entre Bourgogne et Rampart. [illegible] Conversations en français, en espagnol et en anglais. 19 mai—[illegible]

Dr. C. BLANCKE
416 & 418...Rue St-Charles...41...& 418
Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire
ALUMINIUM! ALUMINIUM!
La découverte la plus récente du siècle.
GRAND SUCCES!
LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public [illegible] "Aluminium" [illegible]

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE. Cabinet et domicile, No 14 rue Baronne, près Canal. [illegible] Extraction de dents, sans souffrance, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU. Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exéma, Scrofule, Scorbut, etc. E. GAUDUZ, Pharmacien de l'Université de Paris, Enc. Conti et Bourgogne. 2 déc—

FUSILS! FUSILS!

REVOL, ARQUEBUSIER, 210......Rue de Chartres......210 (MÉDAILLE D'OR 1868.) Répare et fait en général tout ce qui concerne l'arme à feu. A CONSTAMMENT en main des Fusils Français et Anglais, Pistolets de rechange, Cheminées et Amorces, etc. 14 nov—3m

FUSILS! FUSILS! 198......RUE DE CHARTRES......198 MA SON PONTALBA. Les disciples de St Hubert auront l'honneur d'apprendre que notre populaire armurier, J. SAGET, vient de recevoir un grand assortiment de FUSILS de chasse, "DAMAS BERNARD," avec incrustations en or, et autres qualités, qu'il vendra au prix coûtant. [illegible] 14 nov—3m

VERMIFUGE DE B. A. FAHNESTOCK.
Le Ver solitaire est un des ennemis les plus cruels et les plus acharnés de l'homme; sa présence est accompagnée des symptômes les plus douloureux : Douleur sourde au front, étourdissement, pâleur et maigreur, alternativement ; pâleur des lèvres, maigreur, manque et excès d'appétit, alternativement ; désir ardent d'avoir certaines nourritures, mauvaise haleine, gonflement du ventre, abattement et irrascibilité nerveuse.
Pourquoi donc ne pas avoir recours, contre ce dangereux ennemi, à un remède dont une expérience de nombre d'années a prouvé l'efficacité ? Le VERMIFUGE de B. A. FAHNESTOCK, il ne suit les prescriptions qui accompagnent chaque bouteille, chasse infailliblement le destructeur.
Il faut que l'acheteur examine attentivement chaque bouteille. Le nom de FAHNESTOCK, simplement, ne suffit pas : qu'il s'assure de la présence des initiales B. A. et qu'il refuse la bouteille qui ne les porte pas. F. P. DUCONGE, Agent. 8 nov— rue de Chartres, No 22, Nlle-Orléans

FONDERIE DE LEEDS [ETABLIE EN 1825.] Au coin des rues Delord et Fouchés. NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à fabriquer des MACHINES A VAPEUR, des Chaudières [illegible]

MADAME WARLT, FEMME-MEDECIN, 240......rue Canal......240. GUERIT les maladies chroniques, telles que les Rhumatismes, la Névralgie, etc. [illegible] 21 oct—3m

Tonnellerie qui a remporté le prix *AUX MARCHANDS ET AUX PLANTEURS.* LE soussigné appelle l'attention des marchands et des planteurs sur son grand stock de barils et de tonneaux [illegible] S. J. [illegible]

E. GORDON, Entrepreneur de Pompes Funèbres, No 265, rue Dauphine, coin Champs-Elysées. [illegible] CERCUEILS [illegible]

Wm. H. MORRIS & Co. [illegible] 57..............................57 [illegible] HOME, DE NEW-HAVEN. Actif ....$1,250,000. [illegible]

VAPEURS.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE. COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE. LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE, touchant à la Havane, aux Antilles et les [illegible] Prix du passage [illegible] Le steamer français DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique [illegible] entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz. Pour passage, s'adresser chez VICTOR FERRILLIAT, Agent, 16 oct—1an—12 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique entre New-York et le Havre, touchant à Brest.
Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne partiront comme suit de New-York, rivière du Nord :
ST-LAURENT, capt. Lemarié, Samedi 20 fév.
VILLE-DE-PARIS, capt. Surmont, Samedi 6 mars.
PEREIRE, capt. Duchesne, Samedi 20 mars.
PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier. POUR BREST OU LE HAVRE: Première cabine, $140. Seconde cabine, $85.
POUR PARIS: *Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord* Première cabine, $145 | Seconde cabine, $88. Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37. [illegible] V. FERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire VIA HAVANE
Le steamer Français DARIEN, Partira pour le port de la Havane, le SAMEDI, 13 février à 8 heures a. m., [illegible] Saint-Nazaire, Bordeaux, Havre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg. Pour fret ou passage, s'adresser à VICTOR FERRILLIAT, agent, 5 fév—au 13 127 rue de la Commune.

Aux voyageurs qui se rendent à New York.
DE LA NLLE-ORLEANS A NEW-YORK —par la voie de— SAVANNAH.
Billets pour aller jusqu'à New-York....$48 50
La route la plus agréable et la plus économique, par les steamers à roues et de premier ordre
LEO, HERMAN LIVINGSTONE, SAN SALVADOR, CLEOPATRA, GENERAL BARNES, SAN JACINTO, qui partent de Savannah tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS. [illegible] Pour les billets de passage ou d'autres informations s'adresser à Wm. M. DELL, Agent général [illegible] GEO. A. McCLESKEY, Agent-général.

LIVERPOOL.
Pour Liverpool, directement
Jour de départ, SAMEDI, 13 Février.
Le steamer anglais MILBANKE, neuf et de première classe, capitaine SMITH, partira [illegible] Premier District, le SAMEDI, 13 FÉVRIER. Pour fret, s'adresser à FR. SCHRODER & CO. Nov— No 21 de la rue Carondelet, au premier.

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.
Partant du Pier No 45 North River, New-York, TOUS LES SAMEDIS, A UNE heure précise de l'après-midi. [illegible] ELLIOT & McKEEVER, No 120, rue de la Commune.

COMPAGNIE DE VAPEURS Hambourgeoise-Américaine. COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NLLE-ORLEANS. Les magnifiques vapeurs de la Compagnie: AXONIA, cap. Kier, BAVARIA, cap. Meyer, TEUTONIA, cap. Barends. [illegible] MAURY & CO., WILLIAMS, RUPPRECHT & CO., C. B. RICHARD & BOAS, 61, rue Barclay, New-York.

Pour New York. Ligne de steamers des Marchands. GENL. GRANT, CRESCENT CITY, SHERMAN, GENL. MEADE, UNITED-STATES, [illegible] Le steamer GEN. GRANT, Commandant H. S. Quick, Partira de son wharf, en face de la rue Jackson, le DIMANCHE, le 14 février à 8 heures A. M. [illegible] Passage...........$60 00. [illegible] WOOD, LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No 126. Le Gen. MEADE suivra le Gen GRANT, et partira DIMANCHE, 21 février à 8 A. M.

Pour New York, directement. Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans. CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants : GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES, MARIPOSA. Le steamer GEO. WASHINGTON, Commandant B. V. Gager. Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le SAMEDI, 13 février, à 8 heures P. M. Passage..........$60. Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE. Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41. 4 mai—1an

Société de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie DE LA LOUISIANE. [illegible] JOHN DAVIDSON, Président. [illegible]

Louisiana Equitable Life Insurance Company. CAPITAL............$500,000 BUREAUX, RUE DU CANAL, No 148, NOUVELLE-ORLEANS. [illegible]

PHOTOGRAPHIE. E. ANDERSON a transporté ses ateliers du No 21 rue du Camp au No 108 DE LA RUE DU CANAL, où il exécute les plus belles photographies de la ville [illegible] Venez les voir. 22 janv—3m

---

Pour le Bayou de Glaize. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 30 janv—1m

Les Attakapas et l'Atchafalaya. Pour Washington et Atchafalaya. PAQUEBOT — Départ une fois par semaine. [illegible] J. LEAKE. 19 jan—1m No 9 de la rue Tchoupitoulas.

Pour Baton-Rouge. POUR BATON ROUGE. Trois voyages par semaine. Le nouveau bateau à vapeur DAN ABLE, S. F. Greer capitaine, J. G. Landry, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS, à 5 heures du matin, et partira de Baton Rouge tous les LUNDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 7 heures A. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à SIMMOTT & ADAMS, 30 janv— 26 Commercial Place.

ARRANGEMENT D'HIVER—[illegible] Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine V. B. Sims [illegible] J. LEAKE, No 9 de la rue Tchoupitoulas.

La Côte et le Bayou Lafourche. Arrangement permanent. [illegible]

Ligne du Croissant entre la Nlle-Orléans et Lafourche, ainsi que la Côte. Le beau bateau à vapeur FLICKER [illegible]

Paquebot de Lafourche et de la Côte. Le NEW ERA, capitaine Dugas, [illegible] A. DUGAS.

NATCHEZ. Paquebot de Natchez. Le beau bateau à vapeur WILD WAGONER, capitaine W. B. Richardson, [illegible] GEO. D. HITE, Agent, No 21 de la rue Tchoupitoulas.

Pour Vicksburg. Bateau régulier de la malle des Etats-Unis. POUR VICKSBURG. [illegible] C. O. WAYNE, 29 janv No 25 de la rue Natchez.

Opelousas. Partant tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. POUR OPELOUSAS, WASHINGTON, Port Barre, [illegible] ANNIE WAGLEY, W. Barton, capitaine, M. Keelson, commis. [illegible] J. M. JOHNSTON, 25 Vieille-Levée.

La Côte et le Bayou Sarah. [illegible] E. O. MELANÇON, No 11 de la rue Conti.

[illegible] CAMELIA [illegible]

COMPAGNIE Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord. PASSAGE—DÉPARTEMENT GÉNÉRAL. Avis Spécial. [illegible] Passage de 1ère classe: [illegible] F. S. WILLIAMS, Surintendant-Général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. [illegible] C. W. S. BAYLEY, Surintendant.

AVIS. CONFORMÉMENT à un ordre de l'Honorable Quatrième Cour du District de la Nouvelle-Orléans [illegible] JULES RENIT, E. DUCATEL, THOS. THEARD, } Commissaires.

AVIS. CONFORMÉMENT à un ordre de l'Honorable Quatrième Cour [illegible] JULES RENIT, E. DUCATEL, THOS. THEARD, } Commissaires.

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans. Fonds capital............$300,000 avec privilège de l'augmenter jusqu'à $5,000,000. Bureau No 26, rue du Camp, [illegible] E. L. MELLARDON, Président; J. M. LAPEYRE, Vice-Président; E. N. GANDOLFO, secrétaire.

INSTITUTIONS

Collège Classique et Commercial ......RUE QUARTIER......133, Entre Rampart et Bourgogne. [illegible]

A. CORDIER SOLLICITE le bienveillant patronage de ses amis et du public pour l'INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES [illegible]

Collège d'Etat de la Louisiane et Académie Militaire, Près d'Alexandrie, Louisiane. [illegible] D. F. BOYD, Surintendant.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON, No 276, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital. [illegible]

INSTITUTION DERON INTERNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS. No. 324, Esplanade, entre Prieur. [illegible]

INSTITUTION GARNATZ, 307, au coin des rues Prytania et Première. PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES. L'ANNÉE scolaire de 1868-69 commencera le 1er septembre 1868. [illegible]

Collège de Ch. Caron, *Angle des rues Orléans et Remparts.* PENSIONNAT ET EXTERNAT. [illegible]

M. ALBERT FABRE, [illegible]

Compagnie ATLAS d'Assurance Mutuelle de la Vie, A ST. LOUIS, Mo. Agence dans l'Etat de la Louisiane, au coin des rues Camp et Commune, Nlle-Orléans. JOHN E. PURVIS.........Agent-général. F. BEAUMONT Jr.........Secrétaire. E. J. BYRD...............Agent. Médecins-Examinateurs: Les Docteurs L. T. Pim et Jos T. Scott. [illegible]

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE. HENRY MANCELL, 75............RUE DU CAMP............75. PORTRAITS de toutes dimensions, sur papier, toile, ivoire, porcelaine. [illegible] 75............RUE DU CAMP............75

DIX-NEUVIÈME ETAT ANNUEL DES AFFAIRES DE **la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.** Nouvelle-Orléans, 22 mai 1868. LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands. QUATORZIÈME ETAT ANNUEL. CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires: [illegible] JOHN PEMBERTON, Président. PAUL FOURCHY, Secrétaire. ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans [illegible] PAUL W. COLLENS, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans. [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans, A L'ANGLE DES RUES CANAL ET CAMP.
NEUVIÈME ETAT ANNUEL.
PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1868 :
Sur les risques d'incendie....$321,794 26
Sur les risques de mer.......43,215 94
Sur les risques des rivières.....38,287 61
Total des primes...........$413,297 81
[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. J. TUYES, Président. J. W. HINCKS, Secrétaire. Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par devant moi ce 19 janvier 1869. JOSEPH CUVILLIER, Notaire Public.

A une séance qui a eu lieu le 14 du courant, les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de QUARANTE pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1868 [illegible]

—DIRECTEURS—
Geo. Urquhart, Chs. Lafitte,
A. Rochereau, M. Payro,
G. W. Sabock, W. T. Williams,
T. S. Blanchard, Aug. Reichard,
Wm. Stevens, E. Miltenberger,
J. A. White, J. Tuyes.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun. Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun, de la Nouvelle-Orléans. 19 janvier 1869. TREIZIÈME ETAT ANNUEL. CONFORMÉMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1868 : [illegible] THOMAS SLOO, Président. THOS. ANDERSON, Secrétaire. ETAT DE LA LOUISIANE. [illegible] A. SHELLEY, Deuxième Justice de Paix. [illegible] THOMAS SLOO, Président. THOS. ANDERSON, Secrétaire. J. G. GAINES, Vice-président.

—Directeurs—
JOHN G. GAINES, E. J. HART,
HENRY RENSHAW, J. C. RICKS,
H. T. LONSDALE, H. STAUFFER,
B. BISCOE, J. B. BRES,
J. C. BARELLI, I. N. MARKS,
HUGH WILSON, THOS. SLOO.

Dix-septième état annuel DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle Home de la Nlle-Orléans. Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1868 : [illegible] ALFRED MOULTON, Président. A. W. HUNTER, Secrétaire. [illegible]

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS.
FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.
In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following STATEMENT:
[illegible]
Total Premiums.............$1,181,060 33
[illegible]
The above Statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company. JOHN PEMBERTON, President. PAUL FOURCHY, Secretary.
STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this 9th day of June, 1868. PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace.
At a meeting of the Board of Directors, held on the 9th day of June, 1868, it was resolved to declare a Scrip Dividend of THIRTY PER CENT. on the Net Earned Participating Premiums for the year ending 30th May, 1868 [illegible] THIRTY-FIVE PER CENT. ON THE SCRIP ISSUE OF 1858 [illegible]
DIRECTORS: John Pemberton, P. Maspero, David McCord, [illegible]

Sale of Seized Goods.
U. S. Customhouse, New Orleans, Collector's Office, Jan. 28, 1869.
IN accordance with the provisions of section 12 of the Act of Congress, approved July 7, 1866, the following described seized goods will be sold at public auction at Warehouse No. 1, Customhouse Building, Custom-house street entrance, on MONDAY, February 15th, 1869, at 11 o'clock a. m.: [illegible] PERRY FULLER, Collector.

IN BANKRUPTCY.
UNITED STATES DISTRICT COURT, DISTRICT OF LOUISIANA—No. 617 in Bankruptcy. In the matter of John A. Stevenson, Bankrupt. [illegible] E. LOEW, Deputy Clerk.
UNITED STATES DISTRICT COURT, DISTRICT OF LOUISIANA—No. 174 in Bankruptcy. [illegible] E. LOWE, Deputy Clerk.
UNITED STATES DISTRICT COURT, DISTRICT OF LOUISIANA—No. 39 in Bankruptcy—In the matter of Wm C. Watts. [illegible] E. LOEW, Deputy Clerk.
UNITED STATES DISTRICT COURT, DISTRICT OF LOUISIANA—No. 30 in Bankruptcy—In the matter of Henry S. Armstrong, Bankrupt. [illegible] E. LOEW, Deputy Clerk.
UNITED STATES DISTRICT COURT, DISTRICT OF LOUISIANA—NO. 321 in Bankruptcy—In the matter of I. C. Davenport, Bankrupt. [illegible] E. LOEW, Deputy Clerk.

OLD BOURBON WHISKEY FROM J. A. MILLER. PARIS, BOURBON COUNTY, KY.

Provisions and Breadstuffs.
WHISKY AGENCY.
Large Stock constantly on hand of **Pure Old Bourbon, Pure Old Rye** AND RECTIFIED WHISKIES, of all Ages, Prices and Proof, Cooperage and Quality of the most superior. Orders filled for Sugar, Molasses, Coffee, Naval Stores, Cotton, Bagging and Rope, Corn, Hay, etc. Advances made on Consignments to Messrs. F. D. COBB & CO., New York. COBB, DOLHONDE & CO. jan 23 july31—tu&th & su 37 Natchez street.

NEW ORLEANS POST OFFICE. Time of Arrival and Departure of Mails. [illegible] Tariff of Postage for Mexico, Cuba, West Indies, etc. [illegible]

INSURANCE.

N. O. Mutual Insurance Company, Corner Canal and Camp Streets.
NINTH ANNUAL STATEMENT.
Premiums during the year ending 31st December, 1868:
On Fire Risks............$321,794 26
On Marine.............43,215 94
On Rive..............38,287 61
Total Premiums..........$413,297 81
Less: Premiums unearned 31st December, 1868.....$115,180 00
Return Premiums........7,469 42
.........$122,649 42
Net earned Premiums.........$290,788 39
Losses
On Fire Risks........$ 66,364 35
On Marine Risks......52,313 28
On River Risks........5,679 81
.........$124,356 42
Taxes.......13,886 67
Reinsurance........8,811 54
General expenses, less interest account......11,150 57
Interest on outstanding scrip.......27,856 00
.........$186,175 20
Profit........$110,685 19
The company have the following assets:
Bills receivable for premiums...$ 7,457 76
Pledge and Mortgage Notes......229,541 85
Due by individuals for premiums in course of collection.......62,665 37
Gas Light Co., City R. R. Co., City Bonds, etc., etc.......[illegible]
Scrip of other companies.......79,600 00
Real estate........76,662 77
Cash on hand.......66,806 00
Less: Depreciation on the above.......58,044 48
Net available assets.......$637,010 32
Less: Unclaimed interest on Scrip........$ 5,211 50
Interest payable on outstanding Scrip.........27,856 00 33,168 50
The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company. J. TUYES, President. J. W. HINCKS, Secretary.
PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this 19th day of January, 1869. JOSEPH CUVELLIER, Notary Public.
At a meeting of the Board of Directors, held on the 14th inst., it was resolved to declare a scrip dividend of FORTY per cent. on the net earned participating premiums for the year ending on the 31st December, 1868, for which certificates will be issued on and after the first of March, and have further resolved to pay Six per cent interest on the outstanding certificates of scrip, on and after the second Monday of March, 1869.
—DIRECTORS—
Geo. Urquhart, Chas. Lafitte,
A. Rochereau, M. Payro,
G. W. Sabock, W. T. Williams,
T. S. Blanchard, Aug Reichard,
W. Stevens, E. Miltenberger,
J. A. White, J. Tuyes.
18th January 1869. jan19

Sun Mutual Insurance Company.
OFFICE OF THE SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS, January 19 1869.
THIRTEENTH ANNUAL STATEMENT.
In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following, for the year ending December 31, 1868.
Amount of Premiums for the year ending December 31, 1868, viz:
On Fire Risks.......$175,974 05
On Marine Risks.......37,44 71
On River Risks........72,475 91
.........$286,593 79
Add Unterminated Risks for 1867.........60,418 00
.........$347,013 79
Deduct Unterminated Risks for 1868........$ 59,264 00
Returned Premiums.........3,029 17
.........$62,293 17
Net Earned Premiums for 1868..........$284,720 62
[illegible]
Net Profits..........$87,369 16
The Company have the following assets: [illegible]
Total Assets........$[illegible]
The above Statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company. THOMAS SLOO, President. THOS. ANDERSON, Secretary.
STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this eighteenth day of January, 1869. A. SHELLY, Second Justice of the Peace, for the parish of Orleans.
The Board of Directors have resolved to pay SIX PER CENT INTEREST on the outstanding Certificates of Profits; also TWENTY FIVE PER CENT on the balance of the Scrips of the year 1856, on and after the second Monday of February, 1869. And they have further declared a Scrip Dividend of SIXTY PER CENT on the Net Earned Participating Premiums for the year ending Dec 31 1868 [illegible] March next. THOMAS SLOO, President. THOS. ANDERSON, Secretary. J. G. GAINES, Vice President.
—Directors—
JOHN G. GAINES, E. J. HART,
HENRY RENSHAW, J. C. RICKS,
H. T. LONSDALE, H. STAUFFER,
B. BISCOE, J. B. BRES,
J. C. BARELLI, I. N. MARKS,
HUGH WILSON, THOS. SLOO.
jan19 1m

SEVENTEENTH ANNUAL STATEMENT
Home Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.
In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1868.
Premiums received during the year ending December 31, 1868, including unterminated risks of 1867........$310,219 56
Premiums on Fire Risks......$151,428 27
Premiums on River Risks......119,057 09
Premiums on Marine Risks......39,734 20
.........$310,219 56
Less Return Premiums.......$1,373 32
Less Premiums on Risks not terminated in 1868.......46,754 00
.........48,127 32
.........$262,092 24
Losses paid during same period—
On Fire Risks.........$56,562 30
On River Risks........44,196 00
On Marine Risks........13,738 40
.........$116,492 77
Re-Insurance.......4,065 94
Taxes.......14,966 30
Interest on Scrips, Rebate in lieu of Scrip, Expenses, etc., less Discount and Interest, Profit and Loss, etc.......54,894 98
.........190,408 97
.........$71,683 37
The Company have the following Assets:
Cash........$64,673 15
Loans on Pledges.......33,317 00
.........$123,990 15
Coupons past due State and City, Outstanding Accounts in course of Collection.......$17,500 00 / 6,023 20
Real Estate........[illegible]
Bills Receivable Premiums........[illegible]
Bank Stocks.........$127,125 00
Bonds of the City of New Orleans........347,000 00
Bonds of the State of Louisiana.........[illegible]
Bonds of the St. Charles Hotel Company.........66,000 00
Stock Valette Dry Dock Company.........5,000 00
Scrip of other Insurance Companies.........[illegible]
Suspended Stocks and Bonds.........[illegible]
The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company. ALFRED MOULTON, President. A. W. HUNTER, Secretary.
STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this 9th day of January, A. D. 1869. A. SHELLEY, Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.
The Board of Trustees, at their regular meeting, held this day, unanimously adopted the following resolutions:
Resolved, That Six per cent. interest be paid on all outstanding Certificates of Profits of this Company on and after the 9th day of February next.
Resolved, That a Scrip Dividend of FIFTY-FIVE per cent. be declared on the net earned participating premiums for the year ending December 31, 1868, for which certificates will be issued on and after the 15th day of March next.
Resolved, That TWENTY per cent. of the Scrip issue of the year 1859 be paid to the holders of same on and after the 9th day of February next.
ALFRED MOULTON, President. WM. M. PERKINS, Vice President. A. W. HUNTER, Secretary.
TRUSTEES:
F. R. CONVERSE, A. M. MAY,
B. F. EYRELL, J. M. ALLEN,
ROBERT HARE, JNO. T. MOORE,
WM. CHAMBERS, JNO. C. ROGERS,
A. MOULTON, W. M. PERKINS.
jan23 1m

INSURANCE.

Louisiana Mutual Insurance Company.
Fourteenth Annual Statement.
In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement:
Total Premiums for the year ending 29th February, 1868..........$481,889 4
[illegible]
Net Earned Premiums.........$442,516 07
[illegible]
Reserved for Unadjusted Losses.........$ 11,277 00
The Company have the following Assets, which in the Report of the Finance Committee of the Company, unanimously adopted by the Board of Trustees, are declared, after all due allowances and deductions are made, to be equivalent to a Cash Capital of $[illegible], viz:
Invested in Real Estate.........$ 40,000 11
Invested in Mortgage on Real Estate..........70,812 30
Invested in City and other Bonds..........[illegible]
Invested in Bank and other Stocks..........[illegible]
Invested in Scrip of Insurance Companies..........[illegible]
Loaned on Pledges..........13,200 00
Bills Receivable..........[illegible]
Premiums in course of Collection..........97,268 71
Cash on hand..........111,518
The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company. CHAS. BRIGGS, President. J. P. ROUX, Secretary.
STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this 23d day of March, 1868. PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace.
Six per cent interest on all outstanding Scrip will be paid to the legal holders thereof on the second Monday of May next. CHAS. BRIGGS, President. ANT. CARRIERE, Vice President.
TRUSTEES:
Charles Briggs, A. R. Montgomery,
Ant. Carriere, A. Lecourt,
Geo. A. Fosdick, Frank Williams,
E. Brugier, Thomas Byrne,
Chas. Lafitte, John Thornhill,
John S. Macnell, W. A. Violett,
P. Anderson, Hugh Macdonald,
Alfred Kearny, Wm. H. Pinckard,
A. Freiche, John S. Wallis,
Geo. W. Dunbar, George Foster,
E. P. Stockmeyer, Andrew Stewart,
Geo. W. Hynson, A. B. Pothier,
Adolph Montgomery, John Hixon, Jr.,
Henry J. Voss, E. Pinggio,
E. Marques, James Galley,
Chas. Welshans, Rodolph Sieg.
E. F. Olivo.

NINETEENTH ANNUAL STATEMENT —OF THE— **Crescent Mutual Insurance Company,** New Orleans, May 23, 1868.
The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th day of April, 1868:
Fire Premiums for year..........$238,122 82
Marine Premiums for year..........84,652 83
River Premiums for year..........177 564 88
.........$597,770 38
Total net earned Premiums.........$447,864 28
Fire losses paid and estimated...$ 80,500 68
Marine........87,074 18
River.........85,777 47
Paid Taxes........28,918 54
Paid Reinsurance and discount in lieu of scrip........68,126 86
Paid interest, return premiums, general expenses, etc........67,649 16
.........$396,973 11
Net Profits..........$51,896 10
The Company have the following Assets:
Bills Receivable........$ 37 404 88
Loans on Bonds and Mortgage........[illegible]
Cash on hand.........$104,277 84
Loans on pledge of stocks on time.........[illegible]
Loans on pledge of stocks on time........$ 11,200 00
Real Estate........79,600 00
Scrip of other companies and scrip account........[illegible]
Consolidated City Bonds.........[illegible]
City Bonds..........[illegible]
Bank and other stocks.........[illegible]
Coupons for City Bonds past due.........[illegible]
Due for premiums in course of collection.........[illegible]
.........$773,011 [illegible]
The Company have also—Suspended Notes, Stocks and Bonds.........[illegible]
Forfeited scrip account.........[illegible]
Interest cancelled for.........$7,800 25
The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company. THOS. A. ADAMS, President. HENRY V. OGDEN, Secretary.
PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this 23d day of May, 1868. PARIS CHILDRESS, Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.
The Company will pay interest at 6 per cent. in cash on all its Outstanding Certificates of Scrip to the legal holders thereof, on and after the second Monday in June next. The Board of Trustees have also declared a Scrip Dividend of THIRTY-THREE AND ONE-THIRD per cent. on the earned premiums entitled to participation for the year ending April 30, 1868, for which certificates will be issued on and after the first Monday in August next, free of Government tax.
THOMAS A. ADAMS, President. SAMUEL H. KENNEDY, Vice President. HENRY V. OGDEN, Secretary.
DIRECTORS:
John Watts, C. T. Buddecke,
Samuel H. Newman, F. M. Foley,
Wm. Edwards, A. G. Ober,
P. Simms, A. Thompson,
John Phelps.

Factors' and Traders' INSURANCE COMPANY, 39..........Carondelet Street..........39. NEW ORLEANS, LA.
SECOND ANNUAL STATEMENT. Year ending 30th April, 1868.
PREMIUMS for the year.........$396,255 70
LOSSES paid.........124,719 66
ASSETS, 30th April, 1868.........$85,964 15
CASH DIVIDENDS DECLARED, TO STOCKHOLDERS.
In Capital Stock Department, TEN PER CENT.
In Premium Department, FIFTEEN PER CENT.
This Company continues to issue Policies on FIRE, RIVER and MARINE RISKS, at the current rates of Premium.
All dividends of the Company are payable CASH, without discount.
MICHEL MUSSON, President. HARMON DOANE, Vice President. ED. A. PALFREY, Secretary.
TRUSTEES:
Moses Greenwood, Richard Milliken,
J. W. Burbridge, Samuel B. Moore,
W. A. Johnson, Wm. H. Henning,
John I. Noble, J. J. Warren,
John Chaffe, Simon Bloch,
Hugh McCoy, R. T. Buckner,
Marshall J. Smith, Sam'l Friedlander,
I. Cauffe, H. Freiden,
Alfred S. Huntington, Wm. Creevy,
L. H. Terry, E. W. Rodd,
J. D. Blair, Joseph Roy,
Robert Pitkin, Perry Nugent,
S. Cambon.

LEEDS'S FOUNDRY, (ESTABLISHED IN 1825.) Corner of Delord and Fouchés Streets. WE beg leave to inform our friends and the public generally that we are prepared, as formerly, to manufacture Steam Engines, Boilers, Sugar Mills, Sugar Kettles, Draining Machines, Saw Mills, Cotton Presses, Newell Screws, Gin Gearing, Furnace Mouths, Grate Bars, all kinds of Plantation and Steamboat Works and every description of Machinery for the South. LEEDS & CO.

JULIUS LOEFFLER, (Successor to Chas. Loeffler.) —GAS FITTER— AND DEALER IN Gas Fixtures, Gas Pipes, Fittings, Etc., NO. 136 CHARTRES STREET, Between St. Louis and Toulouse, New Orleans.

REVOL, GUN MAKER, 210..........Chartres Street..........210 (Golden Medal 1868.) ALL KINDS OF FIRE ARMS REPAIRED. Keeps constantly on hand English and French Guns, Pistols, Gun Material, fine Nipples, Revolver Caps, all kinds of Sporting Ammunition, &c.

KEEP & HOGAN, Importers and Dealers in **HARDWARE,** 38 TCHOUPITOULAS STREET, AND 36 NEW LEVEE STREET, NEW ORLEANS.

75..........CAMP STREET..........75
E. HEATH, Dealer in UPHOLSTERER'S MATERIALS, WALL PAPER, CURTAIN GOODS, Shades, Cornices, &c.

De Soto Hotel, Cor Poters (late New Levee) and Bienville Streets—Kept by F. Lachenaux. THE above Hotel, which has just been re-opened, offers all the comfort to be found in a first class house, notwithstanding the very low terms. [illegible]

TREATMENT
SECRET AND CUTANEOUS DISEASES, SYPHILIS, GONORRHEA, ULCERATIONS, OBSTRUCTIONS, ERUPTIONS, EXEMA, SCROFULA SCURVY, &c. E. GAUDUZ, [illegible] from the Paris University, corner Conti and Burgundy Streets.

THE NEW ORLEANS DAILY BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.
Office, No. 73 Chartres Street.

RATES OF ADVERTISING.

Squares.	1 month.	2 mos.	3 mos.	6 mos.	12 mos.
One	$12	$[illegible]	[illegible]	$40	$75
Two	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	125
Three	[illegible]	[illegible]	[illegible]	110	175
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

THE SEMI-WEEKLY BEE is published every Tuesday and Saturday mornings. Subscription, $4 per annum, in advance.

RATES OF ADVERTISING

Squares.	1 mo.	2 mos.	3 mos.	6 mos.	12 mos.
One	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Two	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Three	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Four	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Five	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ten	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fifteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirty	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

New Orleans, Opelousas and Great Western Railroad.
U. S. MAIL ROUTE BETWEEN NEW ORLEANS, WESTERN LOUISIANA AND TEXAS.
The Railroad FERRY BOAT will leave the foot of St. Ann street, opposite the Jackson Square, DAILY, at 7¼ a. m., connecting with the PASSENGER TRAIN leaving Algiers at 8 a. m.
Shippers and consignees of freight, by giving notice to the New Orleans Transfer Company, corner Camp and Common streets, can have their goods received or delivered in any part of the city at reduced rates of drayage.
Freight for stations on the road, for landings on the Teche, and for Opelousas, deliverable at New Iberia and St. Martinsville, received daily (Sundays excepted) from 7 a. m. to 6 p. m. at the foot of St. Ann street.
Freight for all points on Bayou Lafourche between Labadieville and Lockport, for Bélanger Canal, and for Houma, will be received and transported through, via Raceland, Lafourche and Terrebonne stations, at through steamboat rates.
All outward freight payable at the time of shipment and all inward freight on delivery.
G. W. R. BAYLEY, Superintendent.

Dissolution of Copartnership.
THE copartnership heretofore existing under the name and style of PIKE, LAPEYRE & BROTHER, is this day dissolved by mutual consent by the withdrawal of J. M. Lapeyre, who has disposed of his rights and interest to the remaining partners, Wm. S. Pike and Alex. Brother, they assuming all the liabilities of the same. New Orleans, Dec. 31st, 1868. WM. S. PIKE, J. M. LAPEYRE, ALEX BROTHER.
THE business of Pike, Lapeyre and Brother will continue to be conducted under the same name and style until the first day of January next (1869), when Alfred Shepperd and Paul Blanc have an interest in our business, which will thereafter be conducted under the name and style of PIKE, BROTHER & CO. New Orleans, Dec 31st, 1868. WM. S. PIKE, ALEX. BROTHER, ALFRED SHEPPERD, PAUL BLANC.

Dissolution of Partnership.
ON January 1st, 1869, the partnership existing between the undersigned was dissolved by limitation. Either partner will sign for the liquidation, and all those having claims against the said firm are requested to make them at once. Those indebted will confer a favor by coming forward and settling. [illegible] SALOMON ISAAC & CO., 300 Old Levee, cor. Madison street. S. ISAAC, B. BLOCH.

Copartnership.
MR. FRANK H. HOOKER becomes a partner in my house from December 1st, 1868. The firm will be under the name and style of J. A. LUM & CO. J. A. LUM.
The CARRIAGE BUSINESS will be continued at the new stand, No 164 Gravier, and in Union street, opposite the St. Charles Hotel, where may be found a [illegible] J. A. LUM, FRANK H. HOOKER.

I HAVE THIS DAY sold my interest in the firm of SHROPSHIRE & HATHORN to my partners W. A. Shropshire and H. E. Shropshire, who assume all debts and liabilities. F. HATHORN. New Orleans, January 1, 1869.
We, the undersigned, will continue the Wholesale Grocery and Commission business at the old stand, [illegible] under the name and style of SHROPSHIRE BROS. W. A. SHROPSHIRE, H. E. SHROPSHIRE. New Orleans, January 1, 1869.

Notice.
THE copartnership heretofore existing under the name and style of MAUNSELL & BOGEL is dissolved by the death of Mr. John B. Maunsell. The business will be continued by WILLIAM BOGEL, surviving partner, who will also attend to the liquidation of the business of the late firm. January 1, 1869.

William Bogel, (Successor to Maunsell & Bogel.) IMPORTER OF Drugs, Chemicals, Perfumery, Druggists' Sundries, Toilet Articles, Cognacs, Wines and Liquors. 6 Magazine street, opposite St. James Hotel.
The undersigned, referring to the above notice, returns his thanks for the liberal patronage heretofore bestowed on the late firm of Maunsell & Bogel, and respectfully solicits a continuance of the same. WILLIAM BOGEL, Successor to Maunsell & Bogel.

Dr. C. Blancke, 416 & 418... St. Charles St...416 & 418
GREAT REVOLUTION IN DENTISTRY.
ALUMINIUM! ALUMINIUM!
THE LATEST DISCOVERY OF THE AGE!
GREAT SUCCESS!
DR. C. BLANCKE begs leave to inform his friends and the public generally that he will furnish Artificial Teeth, set in this newly discovered metal, executed in the most skilful and elaborate manner. The Aluminium Sets are far superior to those of [illegible] comfort, durability, being both lighter, cheaper, and not susceptible of being tarnished.

J. A. CASADAVANT. SURGEON DENTIST, NO. 200 CANAL STREET, BETWEEN BURGUNDY AND RAMPART STS. HE continues to perform all operations in Dental Surgery in the most scientific manner. He inserts Artificial Teeth on gold, silver and vulcanite, at moderate prices. Consultations in French, Spanish and English.

NAPOLEON CONCERT HALL, NO. 92 ROYAL STREET, NEW ORLEANS, VOLNEY BROWN, PROPRIETOR. Free Concerts Every Night from 7 to 12 o'clock. The finest Wines, Liquors and Premium Lager Beer to be had, and served by the most attentive waiters.

A. Thomson & Co., SUGAR, SYRUP AND MOLASSES REFINERS, —AND— IMPORTERS AND DEALERS In Foreign and Louisiana SUGAR AND MOLASSES, 4 Tchoupitoulas Street.

LUMBER! LUMBER!
GEORGE MERZ, Planing Mill and Lumber Yard, Corner Toulouse and Robertson Streets, (Old Basin.) SEASONED and other Wood, Sashes, Blinds, Doors and all kind of building material are offered at the trade at the lowest prices. Shipments particularly attended to.

E. DECHAMPS, 20..........St. Louis Street..........20 NEW ORLEANS. DIRECT IMPORTER OF FRENCH WINES AND BRANDIES, CORDIALS, SWISS ABSINTHE, KIRSCHWASSER, FRUITS IN BRANDY, FRUITS IN THEIR JUICE, DOMESTIC LIQUORS, ETC. Sole Importer of the Wines Fouget fils of Bordeaux.

WILLIAM CREEVY, SHIPPING AND COMMISSION MERCHANT, 53..........Carondelet Street..........53

COSTUMES, DOMINOS, ETC. Mme. GROUX, 93..........Conti Street..........93 (Costumière de l'Opéra.) HAS the largest and most complete assortment of COSTUMES AND MASKS in New Orleans. Costumes for Ladies, Gentlemen's Costumes, also Dominos and Masks of every kind and character.

To the Public —AND— **ESPECIALLY TO THE LADIES.** THE undersigned has just opened, at No. 85 Royal street, besides his first office, at No. 14 Canal street, a branch office exclusively for the sale of Tickets of the Louisiana, Havana and Madrid Lotteries. At the above offices, as well as at No. 85 Royal street, prizes are paid on presentation. J. J. LIBANO.

Spices! Spices! Spices! ALL kinds of GROUND SPICES, Pepper, Cinnamon, Ginger, Allspice and Cloves, constantly Fresh Ground and for sale by NORMAN & REISS, 121 and 123 Old Levee street.

Extract of Coffee CONSTANTLY MANUFACTURED, and for sale by NORMAN & REISS, 121 and 123 Old Levee street.

Pure Ground and Parched Coffee, WE Grind COFFEE daily, which we guarantee pure, and sell at low figures, PARCHING done for Steamboats and Boat Stores at the shortest notice and reasonable terms, by NORMAN & REISS, 121 and 123 Old Levee street.

Barber Pole Candy. ALL kinds of Pure Stick and Fancy CANDIES, and every article in the CONFECTIONARY LINE, constantly manufactured, and for sale at the lowest market prices, by NORMAN & REISS, 121 and 123 Old Levee street.

Vermicelli—Macaroni. ALL kinds of Paste, such as VERMICELLI, MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETTI, SPAGHETTI, etc., etc., constantly manufactured and for sale at the lowest market prices, by NORMAN & REISS, 121 and 123 Old Levee street.